



Protection antichute pour Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnes

Nacelles à Flèche Téléscopique

Lors de travaux en hauteur sur une Plate-forme Élévatrice Mobile de Personnes (PEMP) à flèche télescopique, il est fortement conseillé de porter un harnais intégral, muni d'une longe ajustable servant de retenue. La longe doit être réglée au plus court possible et peut être dotée d'un dispositif absorbeur d'énergie.

Cette catégorie comprend les plates-formes à flèche statique (1b) et les plates-formes mobiles à flèche multidirectionnelle (3b).



Nacelles Verticales

En règle générale, sauf circonstances exceptionnelles, le personnel travaillant dans une nacelle verticale n'a pas besoin de porter d'équipement de protection antichute.

Cette catégorie comprend les plates-formes verticales statiques (1a), les plates-formes verticales mobiles (3a), les push around à mât vertical (PAV) et les plates-formes à mât vertical (MCWP).

La nécessité de porter un équipement de protection antichute doit résulter d'une évaluation spécifique des risques, laquelle sera entreprise avant le démarrage des travaux et tiendra compte du manuel d'utilisation du fabricant.

Voir les détails au verso ou sur le site



Pour obtenir des informations sur la prévention des chutes et l'utilisation de harnais et de longes dans les PEMP, veuillez consulter :

EN 354:2010 Équipement de protection individuelle contre les chutes en hauteur. Longes

EN 355:2002 Équipement de protection individuelle contre les chutes en hauteur. Absorbants d'énergie

EN 358:2000 Équipement de protection individuelle de maintien au travail et de prévention contre les chutes en hauteur. Ceintures de

maintien au travail et de retenue et longes de maintien au travail

EN 360:2002 Équipement de protection individuelle contre les chutes en hauteur. Antichutes à rappel automatique

EN 361:2002 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur. Harnais d'antichute

EN 362:2004 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur. Connecteurs

EN 363:2008 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur. Systèmes d'arrêt des chutes

EN 365:2004 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur. Exigences générales pour le mode d'emploi, l'entretien, l'examen périodique, la réparation, l'étiquetage et l'emballage.

Ce prospectus a été créé par la IPAF en conformité avec, entre autres, la Suva suisse, la BG allemande et la HSE britannique.

www.ipaf.org/fr

Pour plus d'informations sur l'offre complète d'IPAF relatives aux programmes de formation pour tous les types de PEMP et de plates-formes à mâts (MCWP), veuillez consulter le site www.ipaf.org/fr

Siège de l'entreprise:

IPAF Ltd, Moss End Business Village, Crooklands, Cumbria LA7 7NU, Royaume-Uni.

Tél: +44 (0)15395 66700 Fax: +44 (0)15395 66084

info@ipaf.org www.ipaf.org

IPAF-Bâle

Dufourstrasse 11, CH-4052 Bâle, Suisse.

Tél : +41 (0)61 227 9000 Fax : +41 (0)61 227 9009

france@ipaf.org basel@ipaf.org



The world authority in powered access